

TÉLEX

Emploi
Les députés adoptent une partie de la loi Sapin

Les députés examinent ce week-end le projet de loi de sécurisation de l'emploi. Hier, ils ont approuvé l'entrée des représentants des salariés dans les organes de gouvernance de grandes entreprises. Les députés ont aussi entériné la création de droits rechargeables à l'assurance chômage (un dispositif qui permet de conserver ses droits à indemnisation quand on retrouve un emploi) et fixé la durée minimale d'un temps partiel à 28 heures. Les débats reprennent en début de semaine.

Manif
Des agents des fraudes dans la rue

Déjà en grève le 21 mars dernier, quelque 300 agents de la DGCCRF ont manifesté hier à Paris pour réclamer une réorganisation de leurs services et davantage de moyens pour contrôler les produits alimentaires. Les représentants syndicaux, qui brandissaient le slogan « DGCCRF démantelée, cheval pur bœuf à l'arrivée », devraient être reçus par Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, dans les prochains jours.

Du rifici au Wall Street Institute

ENSEIGNEMENT Chez le champion des cours d'anglais, une quinzaine de franchisés sont entrés en rébellion. Et les procès se multiplient

BRUNA BASINI

« Le monde de la franchise n'est pas un long fleuve tranquille. » Natanael Wright, président en France du Wall Street Institute (WSI), a un goût prononcé pour les formules de style. Une façon bien à lui d'évoquer les eaux agitées qui secouent son réseau depuis trois ans. Car le leader de l'enseignement de l'anglais en France, qui se targue, à coups d'affiches dans le métro, d'apprendre le « Wall Street english » avec 97 % de réussites, fait face à la fronde d'une quinzaine de franchisés sur les 26 qu'il fédère aujourd'hui. « Nous pesons pour plus de 50 % du réseau et près de 50 % du chiffre d'affaires », prévient un des franchisés rebelle, Marc Neny, à la tête de quatre centres en Pays de Loire. L'histoire se répète. Au milieu des années 2000, le WSI avait déjà essuyé une crise. En cause à l'époque, le respect des contrats de franchise, véritable épine dorsale du système, et le montant des redevances réclamé par Paris aux agences de province.

Il veut les obliger à signer « à des conditions léonines »

Cette fois, le conflit se cristallise autour d'un nouveau contrat cadre. Natanael Wright l'a sorti de son chapeau en mars 2010. « Il nous a dit que nos accords ne valaient plus rien et qu'il voulait qu'on lui cède 20 % du capital de nos sociétés au nominal, autant dire pour des cacahuètes. Pour lui, la mission d'un franchiseur est de valoriser ses actifs dans une pure logique de financier », raconte Henry Roux de Bézieux, ancien responsable du Wall Street Institute à Montpellier, qui a rejoint en novembre 2012 un réseau concurrent. « Il était clair qu'il voulait récupérer nos centres à bas prix après tout l'argent que nous lui avons fait



Wall Street Institute compte 68 centres en France, dirigés par 26 franchisés. REA

gagner et la clientèle que nous avons constitué », résume Jean-Luc Verdier, franchisé à Nantes, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon.

Natanael Wright, lui, ne jure que par la « franchise participative », un concept imaginé par l'avocat Jean-Marie Leloup, son éminence grise. « Cette approche, dit-il, va révolutionner le monde de la franchise. C'est un nouveau modèle qui ne sera plus source de conflits, le meilleur contrat sur le marché. » Sur cette base, treize franchisés ont rempli. Parmi eux Nicolas Roos, présent à Niort, Poitiers et Châtellerauld fait l'éloge du nouveau dispositif : « La prise de participation du franchiseur nous donne plus de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires financiers et puis il nous apporte un support vital en matière de marketing, informatique et formation. »

Fort de 68 centres en France et d'un chiffre d'affaires 2012 de 44 millions d'euros, Natanael Wright veut franchiser la barre des 100 centres. Il demande un ticket d'entrée de 80.000 € pour décrocher une franchise de nouvelle génération. Mais cette fois, au bout de dix ans, il pourra rache-

ter son franchisé en payant un multiple du résultat d'exploitation. Déjà maître chez lui à Paris, Lyon, Nice, Reims et Orléans, Wright compte reprendre dès que possible le contrôle des agences à Lille, Strasbourg, Nantes, Marseille et Toulouse, les plus rentables.

En attendant, les procès pleuvent et les concurrents emmenés par Berlitz et Télélangue se frottent les mains. Neufs franchisés ont déjà quitté le réseau et 17 procédures sont en cours. Les adhérents récalcitrants, pour la plupart en fin de contrat, attendent surtout le verdict du tribunal de commerce de Paris. Ils contestent la validité de la clause de non-concurrence qui les empêche de rejoindre un autre réseau pendant un an sur leur territoire. La justice devrait statuer dans moins d'un mois. « Le franchiseur brandit cette clause comme une épée de Damoclès pour les obliger à résigner avec lui à des conditions léonines. Nous soutenons qu'elle est nulle », argumentent les avocats des franchisés rebelles, M^{es} François Ponthieu et François Klein. Les règlements de comptes ne sont pas terminés. ●

Les syndicats du Printemps sur le pied de guerre

BEAUCOUP DE QUESTIONS et pas assez de réponses. Pour les élus du personnel du Printemps, le premier comité central d'entreprise extraordinaire, vendredi, n'a pas atteint son objectif : lever le voile sur les conditions du rachat par des investisseurs qatariens de la chaîne de grands magasins. Actuellement dans le giron de Groupe Borletti et de Rreef, branche immobilière de la Deutsche Bank, elle devrait être cédée pour 1,6 milliard d'euros. Tout juste ont-ils appris que la société luxembourgeoise Disa (pour Divine Investments SA) rachèterait 100 % du capital du Printemps. Pourtant, un communiqué diffusé dès mercredi et signé par quatre organisations syndicales (CGT, Ugiect-CGT, CFDT et Sapp) mettait en garde la direction. Les élus seraient attentifs au projet de reprise.

Le montage financier qui inquiète le personnel

Demain, les experts mandatés par les élus du personnel rencontrent à nouveau le représentant de Disa pour obtenir des éclaircissements. « Pour l'instant, ils avancent voilés. Nous n'excluons pas d'engager une procédure pour délit d'entrave faute de réponse à nos questions », assure

Jean-Jacques Liebert, secrétaire général de la CGT Printemps. De quoi ralentir le processus de consultation. Les syndicats s'inquiètent aussi du montage financier et en particulier du contrat sur mesure réservé à Groupe Borletti. Maurizio Borletti restera associé des Qataris pendant sept ans. Pendant cette période, il percevra une rémunération pouvant atteindre 600 millions d'euros. Des sommes astronomiques aux yeux des élus et des processus qu'ils jugent « obscurs ou peu louables au seul profit d'intérêts financiers », indiquent-ils dans leur communiqué. De là à saisir le procureur il n'y a qu'un pas. « Nous agissons au pénal s'il le faut », jure Bernard Demarcq, secrétaire général de l'Ugiect-CGT.

Non signataire, l'Unsa-Printemps préfère se focaliser sur l'augmentation collective des salaires en cours de négociation. « Lorsqu'on voit les sommes en jeu, les montants des plus hauts salaires, le coût de sortie de Borletti, on se dit que les Qataris pourraient faire un geste pour les 3.000 salariés du Printemps, dont plus de la moitié touchent moins de 1.550 € brut par mois », pointe Georges Das Neves, délégué syndical central.

BRUNA BASINI



Disponible aussi sur iPad



LE LABORATOIRE DE TENDANCES DE ELLE DÉCORATION
VIENT DE PARAÎTRE !